



Article 1 : Objet

La Maison Botanique organise un concours photo sur le thème « La Nature Obstinée ». Le terme Nature définit ici le Végétal, la nature que l'on rencontre dans des lieux improbables, là où on ne pensait pas la trouver et la capacité incroyable de la nature à survivre, pousser, croître dans des conditions défavorables.

Article 2 : Les participants & leurs photographies

Ce concours est ouvert à tous, la participation est gratuite.

Les membres du Jury ne peuvent pas participer au concours.

Les participants garantissent qu'ils sont propriétaires et auteurs des photographies proposées.

Le concours est ouvert à tout type de photographies (noir et blanc ou couleur, numérique ou argentique) de format maximum 1900 x 1200px.

Les photographies dénotant un non-respect de l'environnement ou des espèces de la part de l'auteur ne seront pas acceptées.

Il ne sera pas non plus accepté de présence humaine sur les photos.

Article 3 : Déroulement du concours

La nature des photos est laissée à la libre appréciation des participants sur le thème « La Nature Obstinée ».

Le concours est ouvert du 15/06/2018 au 30/06/2018.

Le nombre de photos proposées par participant est limité à une.

Les tirages des photos seront effectués par nos soins au format A4.

Le jury sélectionnera les 3 meilleurs clichés, qui seront exposés dans la salle d'exposition de la Maison Botanique du 01 septembre au 13 octobre 2018 inclus accompagnés du prix du Public et d'une sélection de photographies non lauréates.

Le nombre de photos exposées sera limité à 50.

Le vote du public sera ouvert le dimanche 9 septembre entre 09h et 18h, lors de la Fête Bio à Boursay, grâce à l'urne mise en place dans la salle d'exposition de la Maison Botanique.

Le résultat du concours sera communiqué le samedi 29 septembre lors de la soirée de remise des prix.

Les photographies en format numérique : elles seront adressées avec le nom, prénom du participant et un titre de présentation, à l'adresse mail suivante : contact@maisonbotanique.com avec comme objet Concours Photo.

Chaque photographie numérique sera nommée ainsi : nom-prénom-numéro de la photo.jpg.

Pour les photographes qui utiliseraient le format argentique : Les photos devront être scannées et adressées selon les mêmes conditions à l'adresse ci-dessus.

Seul un travail minimum sur l'image est autorisé, ne seront acceptées que les photos naturelles, sans montage, seul le recadrage est accepté. L'auteur garantit que ses images sont conformes à la prise de vue originale.

Article 4 : Le jury & les prix

Le jury est composé des membres du Conseil d'Administration de l'association Maison Botanique, il sélectionne les photos et le prix sera décerné par un des membres du CA lors de la soirée prévue à cet effet, le samedi 29 septembre 2018.

Le jury s'appuiera sur trois critères :

- Respect du thème
- Originalité
- Maîtrise technique

Les décisions du jury seront sans appel.

Les prix sont les suivants :

- 1er prix : une formation plessage et trogne
- 2ème prix : Un stage au choix parmi notre programmation
- 3ème prix : un agenda nature 2019 dédié par Dominique Mansion
- Prix du Public : Un stage au choix parmi notre programmation

Les participants sélectionnés pour être exposés se verront remettre à l'issue de l'exposition le tirage de leur photographie, tamponnée au dos.

Article 5 : Informations légales

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la loi Informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

Article 6 : Autorisation et responsabilités

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.

Dans le cadre du concours, les concurrents autorisent l'ensemble des partenaires à utiliser librement les photographies qui leur auront été adressées pour la sélection, et qui seront exclusivement utilisées à des fins culturelles.

Tout usage commercial est exclu.

Ces photographies pourront être publiées :

- Sur internet (site de la Maison Botanique www.maisonbotanique.fr).

- Dans les publications de la Maison Botanique.

- Dans les médias dans le cadre de la promotion des résultats du concours.

Pour toute demande particulière, autre que celle mentionnée dans ce règlement, la Maison Botanique s'engage à en informer les auteurs et à n'utiliser les images qu'avec leur autorisation préalable.

Article 7 : Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires.

Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Date limite de dépôt des photographies : 30/06/2018.